

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 24 septembre 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	19

Date de la convocation : 20 septembre 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 20 septembre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 20 septembre 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Madame BUQUET Jessica, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame GUERZA Sylvie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Eric.

Absents excusés :

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

2021/72 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE VENDRE DU MATÉRIEL PROVENANT DU MANOIR AU PROFIT DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Suite à la visite du Manoir que la commune a acquis, faite avec les élus le vendredi 17 septembre 2021, il a été constaté que celui-ci n'avait pas été vidé de différents meubles et équipements.

Le Maire propose de vendre le matériel dont la commune n'a pas l'utilité, notamment lors de la foire à tout du dimanche 26 septembre.

Les fonds récoltés seront intégralement reversés au profit de la coopérative scolaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Maire à vendre ces matériels au profit de la coopérative scolaire.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

Date d'affichage de la présente délibération
 Le 29 septembre 2021

